Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20260611-2026_08_03-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-six, le jeudi onze juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ÉVRAN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Patrice GAUTIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents : M. Patrice GAUTIER, Maire - Mme Céline DÉSIDE, 3ème adjointe - M. Alain BRARD, 4ème adjoint - Mme Carole LEBULANGER, 5ème adjointe - M. Loïc MAUFRAIS - M. Olivier BLEUZÉ - M. Lawrence BARBIER - M. Jacques BERNARD - Mme Alexandra MARTA - Mme Anne-Laure DIDELOT - Mme Alyssa PERMAL - M. Logan MAHEU - M. Christian BONIFAS - Mme Isabelle BONDON - Mme Isabelle LECORVAISIER - M. Michel LEFEUVRE.

Etaient absents : Mme Morgane BERNARD, 1ère adjointe - M. Éric BRANDILY, 2ème adjoint - Mme Jessica MARCET.

Quorum : 16

Pouvoirs : Mme Morgane BERNARD à M. Alain BRARD,
M. Éric BRANDILY à M. Patrice GAUTIER,
Mme Jessica MARCET à Mme Céline DÉSIDES.

Secrétaire de séance : M. Alain BRARD a été nommé secrétaire de séance.

Convocation en date du 4 juin 2026 et affichée à la porte de la Mairie le 5 juin 2026.
Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 11 juin 2026.

Le procès-verbal de la précédente réunion du 5 juin 2026 n'a pas fait l'objet d'observations et est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2026-08-03

Objet : Avis sur une demande de création d'un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limité (STECAL) au lieu-dit La Mare : avis

Vu l'article L123-1-5 du Code de l'Urbanisme qui prévoit qu'à titre exceptionnel, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) peut délimiter dans les zones naturelles, agricoles ou forestières des Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limités (STECAL) ;

Vu le PLUiH de Dinan Agglomération ;

Vu la demande de création d'un STECAL au lieu-dit La Mare :

- **Porteur de projet :** Gaëlle CROGUENNEC,

- **Localisation :** La Mare (parcelles cadastrées section A n° 1153, 0238 et 0237),

- **Projet :** Reprise de 1 700 m² d'anciens bâtiments type poulaillers (dont une partie est vacante depuis plusieurs années) et de 10 ha au lieu-dit La Mare par Gaëlle Croguennec, locataire de la SCI Terres Paysannes et Citoyennes de la Rance et installée fin 2019 comme productrice d'œufs AB à 1,5 km de là au lieu-dit La Béchardais, Saint-André-des-Eaux.
  Sur le site de La Mare, Gaëlle CROGUENNEC démarre un élevage de poulettes prêtes à pondre dans 500 m² et de cultures / verger sur les 10 ha. Son activité n'utilisera pas l'ensemble du bâti et son budget seul ne permet pas sa rénovation. De plus, le projet qu'elle porte se veut collectif. Un apiculteur et deux boulangers sont intéressés par environ 300 m² de bâtiment pour y installer respectivement une miellerie et le fournil. A terme, ils aimeraient également un atelier de transformation de légumes et fruits avec une parcelle de maraichage voire l'installation d'activités autres (travail du bois, repair café...). Cela permettra de créer du lien avec la population locale et entre consommateurs et agriculture. Une activité d'accueil pédagogique et social serait également souhaitée. Le lieu ambitionne d'être une vitrine d'une agriculture vivrière favorisant la biodiversité et ancrée sur son territoire avec ses habitants. La demande de STECAL vise donc à autoriser des

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20260611-2026_08_03-DE

activités portées par des personnes ayant en statut non agricole mais en forte complémentarité avec l'exploitation agricole de Gaëlle CROGUENNEC ;

Considérant que la création de STECAL est soumise à une procédure de modification du PLUiH lancée par le Président de Dinan Agglomération. Cette procédure dure environ 16 mois et nécessite un avis des Personnes Publiques Associées comprenant : État, Autorité Environnementale, Commission Départementale des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers, les Communes, etc… qui émettent un avis sur les projets de STECAL. La population est ensuite amenée à donner également son avis via une enquête publique qui dure 1 mois ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),

- **ÉMET** un **AVIS FAVORABLE** à la création d'un STECAL au lieu-dit La Mare tel que présenté ci-dessus.

- **DIT** que la présente délibération sera transmise à M. le Président de Dinan Agglomération.

Fait à Evran, le 12 juin 2026

MAIRIE D'EVRAN 22630

Alain BRARD,
Secrétaire de séance

MAIRIE D'EVRAN 22630

Patrice GAUTIER,
Maire